



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet  
Service régional et départemental  
de la Communication Interministérielle  
3.80.44.64.44*

*14 mars 2014*

## **Pollution atmosphérique aux particules fines sur l'agglomération dijonnaise et le Val de Saône**

### **Actualisation numéro 1**

En fonction des dernières informations communiquées par Atmosf'Air, le seuil d'alerte concerne également le Val de Saône.

C'est pourquoi, les recommandations initialement diffusées s'appliquent également au Val de Saône et par ailleurs, s'ajoutent les recommandations suivantes :

- Pour les agriculteurs : décaler dans le temps les travaux d'épandage d'engrais à base d'ammoniac
- Pour les maires : appliquer les interdictions d'activités de brûlage des déchets verts ou suspendre les dérogations.

La Préfecture continuera d'actualiser ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation.